TRIBUNAUX

Cour d'assises du Nord

Audience du 29 juin

1re affaire. — **Mœurs** (huis-clos)

Le vieux J.-B. Leroy, 42 ans, manœuvre de maçon, à Lille, accusé d'attentat à la pudeur est condamné à deux ans de prison et déclaré déchu de ses droits paternels.

Les vols de farine à Ronvignies

Les nommés Edouard Demoulin, âgé de 31 ans, garde-moulin à Neuville, Philémon Dupuis, 36 ans, Edmond Défosset, 30 ans, meuniers, à Neuville, sont inculpés de vol de farine au préjudice de M. Poliez, meunier à Neuville.

Mécontent fut informé, le jer mars dernier, par MM. Vallez, Brasseur et Bulbé, que son domestique Demoulin avait été vu par eux, la nuit précédente, enlevant des sacs de farine qu'il remettait à deux autres personnes. Celles-ci allaient les déposer, au-dessus du pont du moulin, dans une voiture attelée de deux chevaux blancs, recouverte d'une bâche verte, et paraissant être une voiture de meunier. M. Poliez ayant fait le compte des marchandises qu'il avait en magasin, constata le détournement de quelques sacs de farine de gruau, de 990 kilos de rebulet et de 200 kilos de son, d'une valeur totale de 500 francs.

M. Poliez, certain de la culpabilité de Demoulin, chercha à constater ses complices; il se rappela que quelques jours auparavant, deux jeunes meuniers de Neuville étaient venus chez lui, sous le prétexte de lui demander des marchandises qu'il n'avait pas. Il en avait fait de pareilles à ces deux individus, les frères Défosset, et s'adressant à la femme de Hiam Défosset, il lui exprima le désir de voir les bluteries du moulin. Elle y consentit après quelques difficultés, et M. Poliez aperçut, dès son entrée dans le magasin, des sacs à raies violettes ainsi que la farine de gruau provenant du sac moulin.

Les trois accusés nient les faits qui leur sont imputés, mais l'accusation prouve que Demoulin a été reconnu d'une façon formelle par les trois témoins ou dont nous avons parlé plus haut — au moment même où le vol se commettait.

Elle ajoute, en ce qui concerne les frères Défosset que le signalement de la voiture attelée de deux chevaux blancs, sur laquelle les sacs étaient transportés, répond exactement avec celui de la voiture et des chevaux qui leur appartiennent. De plus, ils soutiennent n'être pas sortis de chez eux dans la nuit du vol ; or, dit toujours l'accusation, un sieur Hocz affirme les avoir rencontrés cette nuit, vers trois heures du matin, avec leur voiture attelée de deux chevaux blancs. Ce témoin déclare en outre, que dans la journée Edmond Defosset lui a parlé de leur rencontre pendant la nuit. C'est d'ailleurs à leur domicile que les sacs et les marchandises ont été découverts par la victime du vol.

Demoulin, deux ans de prison, Défosset est acquitté et Edmond Lalouse, un an de prison, avec bénéfice de la loi Bérengèr.

Cour d'Assises du Pas-de-Calais

Séant à Saint-Omer

Audience du 29 juin 1891

Présidence de M. Hibon, conseiller à la Cour d'appel de Douai. — Ministère public : M. Dulau, Procureur de la République.

Attaque nocturne à Arras

Dans la nuit du 27 février dernier, le sieur Bernard fit la rencontre dans un quartier désert d'Arras, de l'accusé, Alphonsine Blondel, fille soumise d'un compagnonnage soit soutenant habituel, Alphonse Bachelet, 23 ans.

Profitant de ce que Bernard était légèrement pris de boisson, ces deux individus l'entraînèrent dans un estaminet et se firent payer par lui des consommations, puis, ayant remarqué que son porte-monnaie contenait une somme d'argent assez forte, ils résolurent de le dévaliser.

A cet effet, la fille Blondel ayant proposé au sieur Bernard de le conduire à la gare où il devait se rendre, l'entraîna dans un lieu écarté, où Bachelet les rejoignit bientôt, se cramponna à la gorge de Bernard, lui porta un violent coup de poing au visage et, après l'avoir renversé à terre, le fouilla et lui vola son porte-monnaie contenant 116 fr.

Les deux accusés se rendirent alors à Lens où ils dépensèrent l'argent nouvellement volé en achats de vêtements qu'en libations faites dans les cabarets.

Bachelet reconnaît avoir volé le porte-monnaie de Bernard, mais il prétend qu'il ne contenait qu'une somme de 60 fr. et il ajoute : Je ne pense, dernier, il soutient lui avoir arraché le porte-monnaie des mains au moment où Bernard allait payer les faveurs de la fille Blondel.

Quant à celle-ci, elle déclare n'avoir pas participé au vol et prétend que les 30 fr. qu'elle a eu en sa possession lui ont été donnés volontairement par Bernard.

Toutefois, elle reconnaît avoir consommé avec son amant l'argent volé, sachant qu'il provenait du vol.

Les renseignements fournis sur les deux accusés sont déplorables. Bachelet, qui a déjà été condamné à deux condamnations pour vols, escroquerie, outrages publics à la pudeur, rébellion et outrages à agent.

Bachelet, 5 ans de travaux forcés. Blondel, 2 ans de prison.

Vols qualifiés à Calais

Les accusés sont au nombre de trois :

1° Gaétan Thuillier, 28 ans, serrurier à Calais.

2° Eugène Venet, 17 ans, remonteur à Calais.

3. Eugène Petit, 19 ans, tulliste à Calais.

Le 12 janvier 1891, le sieur Gallet, marchand de charbon à Calais, qui s'était, comme d'habitude, absenté de son domicile pendant quelques heures, le soir, trouva en rentrant chez lui vers dix heures la porte de la rue fermée en dedans. Avec l'aide de son neveu, il escalada le mur et constata en entrant dans sa demeure que la porte donnant sur la cour intérieure avait été enfoncée et que l'on s'était introduit chez lui. Plusieurs objets avaient été dépaysés et une armoire fermée à clef avait été fracturée à l'aide d'un instrument dont on voyait encore les traces. Deux boîtes en bois qui s'y trouvaient renfermées et dans lesquelles il y avait de l'argent avaient disparu. L'une d'elles contenait 280 francs en pièces d'or de 20 et 10 francs, et 165 francs en pièces de 5 francs en argent. L'autre contenait de 90 à 100 francs en argent. L'autre contenait de 90 à 100 francs en monnaie monnaie d'argent 10 c. en tout 545 francs.

Malgré les recherches de la police, on n'avait pu mettre la main sur les malfaiteurs, quand, le 30 février, un nommé Thuillier Gaétan, serrurier à Calais, arrêté pour un autre crime se fit condamner devant le commissaire central de cette ville et déclara qu'il avait commis le vol au préjudice du sieur Gallet, en compagnie de deux autres individus les nommés Petit Eugène, tulliste, et Venet Eugène, remonteur, demeurant tous deux à Calais. Ceux ci furent arrêtés et après de prolongées dénégations finirent par passer des aveux complets.

Ils reconnurent que le 12 janvier, à 8 heures du soir, ils s'étaient tous trois rendus chez Gallet, et qu'après s'être assurés de l'absence de ce dernier, ils avaient escaladé la grand'porte de la cour.

A ce moment, Petit, en donnant une poussée violente contre la porte de la maison en avait fait sauter la targette.

Entrés dans la chambre de Gallet, ils avaient fouillé des tiroirs sans rien trouver, mais ayant réussi à ouvrir la porte du placard et enlevant des paniers avec un tournevis, ils y avaient trouvé des boîtes contenant l'argent. Ils avaient alors regagné la rue en escaladant de nouveau la porte et s'étaient partagé l'argent qu'ils avaient en peu de temps dépensé.

Les accusés sont tous trois mal notés et ne travaillent pas.

Thuillier qui a déjà subi trois condamnations pour vols qualifiés et qui a été poursuivi pour autre vol qualifié.

Petit a déjà été condamné 5 fois pour vol et outrages aux agents ; enfin Venet qui avait été envoyé dans une maison de correction jusque 16 ans, a de prison et Petit, 20 ans, de prison et travaux forcés.

Thuillier, 5 ans de travaux forcés. Venet, 2 ans de prison et Petit, 20 ans de prison.

Les voleurs de poules à Morchies

Trois accusés Huchez, Ducamp et Decroq. Dans l'après-midi du 26 janvier 1891, Huchez proposait à Ducamp d'aller la nuit suivante, en compagnie de Decroq, voler des poules dans une ferme à Morchies. Rendez-vous était pris pour neuf heures et demie du soir. A l'heure convenue, Ducamp, Decroq, perfoient chacun d'un sac, Hochez armé d'un cisseau à froid, se rejoignaient à la sortie de Quéant et se rendaient à Morchies.

Ils s'introduisaient dans une pâture appartenant au sieur Collier. Ducamp faisait le guet, tandis que Hochez, avec son cisseau pratiquait dans le mur en torchis d'un poulailler attenant à la maison d'habitation du sieur Collier, un trou par lequel il pénétrait dans le poulailler. Il y prenait treize poules qu'il passait au fur et à mesure à Decroq resté au dehors et qui les renfermait dans un sac.

Enlendant du bruit dans son poulailler, Collier père réveillait son fils qui arrivé d'un fusil double se rendait dans la pâture où il aperçu it Hochez et Decroq sur lesquels il tirait. Les deux prenaient la fuite emportant dans leur sac les poules volées. Huchez avait été atteint par le plomb.

Ducamp avoue le vol qui lui est imputé. Malgré les déclarations des époux Ducamp et de leurs enfants — impossible de reconnaître la personne d'un grain de plomb dont il n'a indiqué qu'une origine inexacte, Huchez nie sa participation au vol. Il en est de même de Decroq.

Les antécédents des accusés sont mauvais.

La décoration de la salle et le musée de la Société présentent un intérêt tout particulier nous y consacrerons prochainement un article spécial.

FORTUNIO.

TRIBUNE PUBLIQUE

Nous recevons la note suivante :

UN COMBLE

Tourcoing, 29 juin.

Le vrai peut, quelquefois, n'être pas vraisemblable.

Dans un solidarité pour les intérêts de ses commettants, le Conseil municipal a voté — sur la proposition de la commission de la voirie l'établissement d'une borne-fontaine à placer au carrefour Gallet.

Le but était de donner satisfaction aux ch-héritiés de la fortune, aux humbles, à tous ceux qui désirent entretenir et orner de fleurs cet endroit de la tombe de leurs chers morts, et ne peuvent s'approvisionner d'eau que sur place.

Par conséquent, on était en droit de s'attendre à ce que, depuis la décision autorisée, la borne-fontaine était posée et le public satisfait.

Mais croirait-on que le service chargé de cette opération s'est contenté de laisser les choses dans l'état où elles étaient auparavant, c'est-à-dire plusieurs mètres au-dessus du niveau de la voie publique ?

Je laisse à d'autres le soin de qualifier le procédé sans gêne, me bornant à le constater.

Signé : *Un Bêcheur.*

SPECTACLES & CONCERTS

Cercle municipal d'escrime. — *Union Roubaisienne.* — La belle intime organisée dimanche soir, par le Cercle municipal d'escrime Union Roubaisienne, pour l'inauguration de son nouveau local au Café Fournaise, a réussi en tous points.

L'Union Roubaisienne s'était assuré le concours de la symphonie des Ménestrels et de MM. Louis Dubus, membre titulaire de l'Académie d'armes du Nord, professeur d'escrime à Roubaix et Florimond Houtens, maître d'armes, aux carabiniers, à Bruxelles.

L'ouverture a été faite par les Ménestrels qui ont exécuté plusieurs morceaux avec un goût et un fini qui méritent les plus sincères félicitations. Un joli bouquet a été offert à leur président M. Rousseau.

Chaque numéro du programme a été rempli dans la perfection mais nous devons citer comme étant les plus applaudis, le jeu de M. Alfred Leroy, président de l'Union Roubaisienne et M. F. Houtens, de Bruxelles ; celui de MM. Augustave Atlier et L. Dubus, professeur, à Roubaix.

Egalement à citer le jeu fournl par MM. Paul Gœtin et Emile Vecauter, deux élèves du cercle Union Roubaisienne.

Nous devons adresser de sincères félicitations au président M. Alfred Leroy et aux sociétaires qui tous ont porté leur dévoué concours pour la réussite de cette fête.

En terminant disons que la décoration de la salle qui était faite avec un goût véritablement artistique avait été exécutée par MM. Jean Michel, Alfred Leroy et J.-B. Doudbecke.

L'ÉPARGNE DU NORD

Séance du jeudi 18 juin.

La séance est ouverte à 9 h. 1/4 par M. Hardy, président.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, il est adopté.

M. le Président donne lecture des rapports des sections et répond aux observations présentées par la section au rapport du conseil des insignes.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. Solem une demande en autorisation de formation de section ; la demande étant régulière et le membre le sociétaire exigé par le règlement étant alliné, dans la nouvelle section, le Conseil autorise la formation de la section demandée qui prendra le titre de 9e section, Lille-Calfarbre. Son siège sera rue de la Bonne-Aide, 15. Président, M. Bénin ; trésorier, M. Prunier ; secrétaire, M. Dambigny ; président du comité de surveillance, M. Gray : membres, MM. Mercier-Lacie et Beaudinck.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Dauvillier, trésorier général, pour son rapport sur la situation financière.

Rapport du trésorier général.

Recette de juin.

Adhésions. — Les adhésions nouvelles reçues depuis la recette de mai sont au nombre de 47 et ont qui porte de 242 à 250 le nombre total des sociétaires actifs. Les nouveaux sociétaires ont souscrit ensemble 9 parts, en outre un sociétaire de 18 0 a souscrit une part complémentaire, soit ensemble 10 parts, ce qui porte de 337 à 347 le nombre total de parts en circulation.

Les adhésions se sont réparties ainsi :

1re section, 2 adhésions représentant 5 parts ; 2e section, 1 adhésion représentant 1 p rt ; 3e section, 2 adhésions représentant 2 parts ; 7e section, 1 adhésion représentant 1 part ; 8e section, 1 nouvelle souscrite, 1 part : soit 8 adhésions représentant 10 parts.

Fonds indisponibles

La recette de juin s'est élevée à la somme totale de 1 291 fr. 75 répartis comme suit :

1re section, comité central, 111 fr. ; 2e section, St-Sauveur, 22 fr. ; 3e section, Fives, 1 0 fr. ; 4e section, Wazemmes, 11 fr. ; 5e section, Roubaix, 23 fr. ; 6e section, Théâtre, 48 fr. ; 7e section, Porte des Postes, 11 fr. ; 8e section, St-André, 9 fr. ; soumis 6 gale 340 fr.

Cette somme portera, après approbation du Conseil d'administration, être employée de la manière suivante :

1° Troisième versement pour solde de compte sur l'achat d'une obligation communale 3 p. 100 du Crédit foncier, emprunt de 1883, N° 93553, 191 fr. 75 ; 2° versement de la caisse d'épargne, 300 fr. ; 3° encaisse chez le trésorier général, 20 c. ; soumis gale, 390 fr.

Les fonds disponibles qui après la recette de mai s'élevaient à la somme de 4 391 fr. 51 c. sont donc portés à la somme totale de 5,731 fr. 51 c., répartis comme suit :

Fonds disponibles

Le capital disponible a reçu ensuite une augmentation totale de 37 fr. 75, répartis de la manière suivante :

1re section, adhésions, 12 fr. ; id. complément de parts, 1 70, id. insignes, 2 70 ; 2e section, adhésion, 3 ; id., amendes, 2 25 ; id. insignes, 4 20 ; 4e section, insignes, 1 80. 5e section, adhésions, 6 ; 6e section, amendes, 0 50 ; 7e section, adhésions, 3 ; 8e section, insignes, 0 90 ; somme égale, 37 fr. 75 c.

Les fonds disponibles qui après la recette de mai s'élevaient à la somme de 460 fr. 55 c. sont donc portés à la somme totale de 498 fr. 30, répartis comme suit :

Encaisse au comité central, 498 fr. 05 ; encaisse à la 5e section Roubaix, 3 70 ; somme égale, 498 fr.

Après cette lecture, M. Dauvilier soumet aux conseils d'administration et de surveillance, les différentes pièces de comptabilité pour être vérifiées du 1er juillet 1890 au 1er juin 1891.

Le trésorier général est autorisé à employer la recette de juin comme il le propose dans son rapport.

M. le président donne ensuite lecture de la lettre à lui adressée le mois précédent par le conseil central de surveillance, il est décidé que les modifications demandées seront étudiées conjointement avec les différentes modifications à introduire dans le réglement intérieur d'administration.

M. Dauvilier donne lecture du budget d'organisation d'une caisse spéciale ayant pour but unique de venir en aide aux veuves des sociétaires.

Le projet est adopté après quelques modifications au sujet de la répartition des indemnités.

Sur la proposition de MM. Hardy et Liégeois, le secour destiné aux veuves, sera donné aux enfants dans le cas ou la mère serait décédée avant le père.

Le projet sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h. 3/4.

Le secrétaire-adjoint
G. BRIED.

Nouvelles à la Main

Les mots d'enfants :

Toto qui est enrhumé du cerveau, fait une chute sur le nez.

Il revient en pleurant vers sa mère :

— Maman! J'ai tombé sur mon rhume!

*
* *

Entre époux, à table :

— Eh! bien, cher ami, que pensez-tu de ce vin plat doux. Je le l'ai préparé moi-même.

— Je me dilate justement à part moi, mon trésor, que ce plat sucré devait être d'un ange mais non d'une cuisinière.

BRULE-MAISON.

CONVOCATIONS

Choral Nadaud. — Mardi 30 courant, à neuf heures précises, répétition générale des chœurs pour le concert du 1er juillet prochain.

En raison des dispositions à prendre pour le festival des 12 et 13 juillet, la présence est urgente.

L'appel sera fait à 9 heures précises.

Etat-civil de Roubaix

Naissances du 23 juin. — Albert Delannoy, rue Daubenton, 32. — Angèle De Pesque, rue de Wasquehal. — Gustave Petit, rue Newcomen. — Hélène Vercruysse, rue Daudeville, 27. — Paul Delattre, rue Decrême, 83. — André Gambart, rue du Château, 3. — Jean-Baptiste Dierckens, Hôtel-Dieu. — Madeleine Leuckneck, rue de l'Abattoir, 15. — Jean-Baptiste Boucour, rue du Tilleul, 295. — Jean-Baptiste Devos, chemin de la Makelbert. — Jeanne Somerlinck, boulevard d'Armentières, 8. — Alphonse Segers, rue de Toulouse. — Jean Debusschère, rue Saint-Antoine, 5. — Blanche Vanrobaeys, rue Cadeau, 95. — Louis Neervinck, rue Bayart. — Henriette Dupont, rue Daudeville. — Emile Chesneuvre, rue Jacquard.

Décès. — Sophie Dupuis, 76 ans, rue de Soubise. — Marie Carrette, 1 mois, rue d'Alger. — Jeanne Nobel, 32 ans, rue des Longues-Haies, 150. — Abel Nutte, 7 mois, Grande-Rue, 326. — Jules Corbeaux, 6 ans, rue Colbert, 65. — Alphonse Deprastere, 16 mois, rue de Jean-Baart. — Ernest Norro, 5 mois, rue Planche-Trouée. — Camille Delcourt, 2 ans, rue du Fresne, 67. — Personnes présentes sans vie, rue Sainte-Elisabeth. — Jules Bruyelle, 59 ans, rue de l'Industrie. — Virginie Dumortier, 4 ans, rue de la Concorde. — Rachel Neirynck, 41 ans, Hôtel-Dieu. — Célina Planckeel, 10 jours, rue Planche-Trouée. — Léon Verleyen, 4 ans, rue Buffon, 19.

Mariages — Entre : Pierre Targhe, journalier, 61 ans et Marie Lemaire, rentière, 54 ans. — Léopold Depulchin, tisserand, 25 ans et Alphonsine Beaucamp, sans profession, 24 ans et Jacques Masse, jardinier, 61 ans et Marie Lemaire, rentière, 58 ans. — Charles Mahieu, plafonneur, 28 ans, et Alice Desmet, serrurier, 23 ans. — Henri Dubois, employé, 23 ans et Elise Tournais, ménagère, 43 ans.

Etat-civil de Tourcoing

Naissances du 28 juin. — Henri Cormorant, rue Saint-Hubert. — Marie Haquette, rue du Vyrotois. — Madeleine Dupuis, rue Neuve. — Jules Dupuis, rue du Bois. — Maurice Bédaux, à l'Epinette. — Jean-Baptiste Lecomte, rue Roger. — Jules Gilsoul, cantonier de l'Abattoir. — Paul Demarque, à la Marlière. — Marguerite Matthys, rue de Lannoy. — Emile Dehannoy, rue Blanche-Porte. — Victor Dearousseau, rue Blanche-Porte. — Germaine Dhallluin, au Chapu. — Madeleine Lemaire, rue de la Cloche.

Du 29. — Mathilde Detaverniar, rue de Gand. — Jeanne Debouverie, rue Blanche-Porte. — Nelly Levengle, rue du Pruelly. — Georges Wastyn, rue du Chêne-Houplin. — Laure Druez, rue Rouge. — Pauline Lalibe, rue des Trois-Pierres. — Charles Leire, rue Leleire.

Décès du 28 juin. — Marie Meyer, 28 ans, rue d'Anvers. — Jules Ledoux, 40 ans, rue Quisiem. — Charles Samyn, aux Orions.

Du 29. — Léonie Lisabeth, 1 mois, rue de Dunkerque. — Georges Hecebourg, 30 ans, à Prémesques. — Achille Florin, 2 ans, la Marlière. — Augustine Parent, 81 ans, rue Vyrolois.

Etat-civil de Mouvaux

Du 20 au 27 courant. — Naissances. — Esther Delannoy, la Plaine. — Jean Dumon, la Place. — Marie Lefebvre, La Motte.

Mariage. — Entre : Henri Van Elstraete, 27 ans, boucher, et Elisa Mortagne, 21 ans, bouchère.

Décès. — Néant.

Etat-civil de Fiers-Lille

Du 20 au 28 courant. — Naissances. — Georges Demongivert, route de Lannoy. — Florent Mahieu, rue du Fort. — Célina Sadauve, au Moulin-Delmar.

Mariages. — Entre : Emile Bruyneel, marchand de poulie, 28 ans et Marie Vandenbroucke, sans profession. — Raymonde Saint-Pol, 29 ans, cocher et Julia Oudenoir, 26 ans, passementière.

Promesses de mariage. — Entre : Jean-Baptiste Louis, 27 ans, embolleur et Augustine Labarbe, 18 ans, bobineuse, Roubaix. — Jean Codé, 26 ans, journalier, Fiers et Marie Vervaet, 25 ans, journalière, Wasquehal. — Ernest Bernard, 24 ans, ébénistre, Fiers et Marie Florent, 24 ans, servante, Sainghin. — Yvo Vandenheede, 24 ans, rattacheur, Marcq-en-Baroeul et Agnès Noëllart, 20 ans, soigneuse, Fiers.

Décès. — Joséphine Baron, 76 ans, au Petit-Hermeux. — Marie Masquelier, 5 mois, au Hermeux. — Alphonse Dessaint, 20 ans, au Breucq. — Fidelina Dondelet, 62 ans, au Breucq.

PARDINA — Les Reines des Eaux Ferrugineuses. — Anémie, Chlorose, Gastralgie, faiblesse du sang

PLAGE de Dunkerque-Rosendaël

TÉLÉPHONE CASINO-HOTEL TÉLÉPHONE

200 mètres de façade sur la Mer.

Table d'hôte à 12 heures . . . . 3 francs
— à 7 heures . . . . 4 —
Prix de pension . . . . 7 fr. 50
Chambres, depuis . . . . 2 francs
RESTAURANT A LA CARTE — CAFÉ-TERRASSE
Direction : GRORGD Frères

N.-B. — Les billets de Bains de Mer exclusifs du Vendredi au Mardi, sont délivrés à toutes les gares du réseau de la Compagnie du Nord.

BULLETIN LAINIER

MARCHÉ A TERME

de Roubaix-Tourcoing

Du 29 Juin

Cote officielle de 4 heures 1/2

Peignés de la Plata et de l'Uruguay

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr. Cote préc.	TYPE 1 qual. à fabr. Cote jour	TYPE 2 qual. cmc. Cote préc.	TYPE 2 qual. cmc. Cote jour	TYPE B 3 Cote préc.	TYPE B 3 Cote jour
Janvier	5 60	—	—	—	—	—
Juin	5 55	—	5 45	—	5 20	—
Juillet	5 55	5 525	5 35	—	5 20	—
Août	5 575	5 55	5 35	—	5 25	—
Septembre	5 60	5 625	—	—	—	—
Octobre	5 65	5 65	—	—	—	—
Novembre	5 685	5 65	—	—	—	—
Décembre	5 00	—	—	—	—	—

Peignés d'Australie
Type 1

Mai	—	Septembr.	5 80 —
Juin	5 75 —	Octobre	5 80 —
Juillet	5 80 —	Novembr.	5 875 —
Août	5 80 —	Décembr.	—

DÉTAIL DES VENTES

CAISSE DE ROUBAIX-TOURCOING
Cont. Jour 1

Juillet	25,000	»	à 5.55
»	25,000	»	à 5.525
»	25,000	»	à 5.50
Août	10,000	»	à 5.55
Septembre	5,000	»	à 5.525
»	30,000	»	à 5.625
»	15,000	»	à 5.65
Octobre	5,000	»	à 5.625
»	10,000	»	à 5.65
Novembre	5,000	»	à 5.65

Après Bourse

Août	5,000	»	à 5.55

CAISSE DE TOURCOING
Contrat 1

Juillet	5,000	»	à 5.55
»	5,000	»	à 5.475
Septembre	5,000	»	à 5.625

Total de la journée : 200,000 kilos.
Tendance : Calme.

Bourses Commerciales et Agricoles

CÉRÉALES & FARINES

PARIS, 29 Juin. — *(Dépêche spéciale).*

Farines : 12 marques.

	27	29		27	29
Courant..	69 25	61 75	Août	—	—
Juill.....	—	61 75	4 derniers	—	—

Marque Corbeil : 65 — — Circulation : 0.000

Blés.

Courant..	29 —	29 50	Août	27 75	27 50
Juill.....	27 75	28 —	4 derniers	27 50	—

Seigles.

Courant..	19 —	19 —	Août	17 50	—
Juill.....	18 25	18 25	4 derniers	17 75	—

HUILES, GRAINES & TOURTEAUX

LILLE 28 Juin			HUILES GR. l'hectolitre		TOUR. l'hec. les 100 kilos.	
			Cdj.	Cp.		
Colzas.....	—	68 —	—	—	—	—
Œillette b. g.	—	—	—	—	16 —	à —
Lin de pays	—	66 —	—	—	26 —	à 25 —
Lin étranger	—	61 50	61 50	26 —	25 —	à 25 —
Cameline	—	—	—	—	16 —	à —
Chanvre	—	—	—	—	10 —	à 11 —

Huile épurée pour quinquet 74 — à —

PARIS, 29 Juin. — *(Dépêche spéciale).*

Huile de Colza			Huile de Lin		
	27	29		27	29
Courant..	71 25	71 75	Courant..	52 50	52 75
Juillet...	71 50	72 50	Juillet...	52 75	—
Août.....	—	—	Août.....	—	53 —
4 premiers	73 —	13 50	4premiers	54 —	54 —

ALCOOLS

PARIS, 29 Juin. — *(Dépêche spéciale)*

Spiritueux

	27	29
Courant.....	41 50	41 75
Juillet.....	41 25	41 50
Juillet-Août.	—	41 —
4 derniers..	38 25	38 25

CAFES

HAVRE. — (à terme)

Janvier 1892	85 —	Juillet.....	101 —
Février	85 —	Août.....	98 —
Mars.....	85 —	Septembre	97 —
Avril.....	85 —	Octobre	89 25
Mai.....	85 —	Novembre.....	87 —
Juin..... 1891	101 50	Décembre	85 50

ANVERS. — Santos.

Janvier	— —	Juillet.....	103 50
Février	— —	Août.....	— —
Mars.....	— —	Septembre	— —
Avril.....	— —	Octobre	— —
Mai.....	— —	Novembre.....	— —
Juin.....	103 50	Décembre	— —

SUCRES

LILLE	Coures.	Cours jour	Cours précéd.
Sucre N° 98 (88 degrés)	—	—	34 —
» acquitté	—	—	37 —
» blanc type N° 3.	—	—	35 —
» pain 6 kil. N° 1.	100 —	—	100 50
Betteraves disponibles	—	—	41 —
Mélasse	—	—	41 25 —
3/6 fin disponible	—	—	—

PARIS, 29 Juin. — *(Dépêche spéciale)*

Sucre brut			
Roux 88°	34 25	34 50	34 50

Sucres blancs		
Juin	35 12	35 —
Février	35 37	35 37
Juillet	34 12	34 37
4 d'octobre	37 3/8	37 —
Raffin.	104 50 à 104 50	

COTONS

HAVRE

Janvier 1892	55 5/8	Juillet.....	56 —/
Février	55 5/8	Août.....	57 5/8
Mars.....	56 1/8	Septembre	57 5/8
Avril.....	57 3/8	Octobre	57 5/8
Mai.....	57 —/	Novembre.....	58 3/4
Juin..... 1891	52 —/	Décembre	58 1/2

LAINES

Anvers, 29 juin.

En disponible, il a été traité 60 balles de la Plata en suint et 60 balles Australie.

Peignées Fraîches

Contrat A

Juin, 0.00 0/0 juillet, 0.00 0/0; août, 0.00 0/0; septembre, 0.00 0/0.

Peignées allemandes de la Plata

Contrat B

Juin, 0.00 0/0; juillet, 5.32 1/2; août, 5.37 1/2; septembre, 5.40 0/0, octobre, 5.40 0/0; novembre, 5.40 0/0, décembre, 5.40 0/0; janvier 5.35 0/0, février, 5.37 1/2.

Contrat M

Juin 0.00 0/0 ; juillet 5.40 0/0.

Ventes : 00.000 kil.

Marché calme.

LA VILLETTE. 29 Juin — **Bestiaux.**

Espèces	Am.	Venduz	Poids	Prix
Bœufs	2269	2269	1 [illegible]	[illegible]
Vaches	762	762	1 [illegible]	[illegible]
Taureaux	237	232	1 [illegible]	[illegible]
Veaux	1966	1966	1 [illegible]	[illegible]
Moutons	13576	13815	2 021	90 1 [illegible]
Porcs	2973	2919	1 481	1 2 1 [illegible]

BOURSE DE LILLE

Du 29 Juin 1891

La bourse est faible.

Azuni vendu à 5.0025 50 à 5.045. Dossier de 4000 à 5650. Lievin de 10,100 à 10,200. Meurchin de 1065 à 1065.50.

Carvin baisse de 1625 à 1625. Thivencelle de 290 à 292.50.

Les actions de la société de Bouchain pour la recherche de la houille viennent de faire leur apparition sur le marché de Lille, où nous les trouvons à 100 fr. coté à 1 fr. exceptionnel.

Bonne tenue des actions de la société Benjamin Delgutte et Cie.

Cours officiels

1er juin. — Aniche 66.50.

9 juin. — Allart libérées 2.40. — Allart non libérées 21.85.

19 juin. — Marles 70 0/0, 850.

Pour les valeurs non cotées, voir le tableau complet publié tous les lundis.

BOURSE DE BRUXELLES

du 29 juin

Emp. 5 1/2 a. 1.	101 20	Fonds d'état	98 50
— 4 a. 1.	101 15	Non libérés	18 [illegible]
— 3 a. 1.	101 05	Obligat. d'[illegible]	— —
Cons.	100 —	—	— —
— 2 1/2	87 50	—	1[illegible] —
Annuités 4 1/2	77 —	Tourn.	1[illegible] —
— 4	107 50	—	1[illegible] —
— 3	98 25	Gand.	1[illegible]
Cr. com. 4 1/2	102 —	—	1[illegible]
— 4	99 —	Liége	1[illegible]
— 3	1[illegible]	—	1[illegible]
— 3 p. 1890	101 90	—	1[illegible]
Anvers 1887 1/2	96 50	—	1[illegible]
Non libérés 1887	—	—	1[illegible]

BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 juin.

Le marché a été aujourd'hui plus mouvementé ; l'approche de la liquidation rend les cours dominés par la réponse des primes, a ramené un peu plus d'animation.

Le 3 0/0 tint à 96.12 au lieu de 96, dernier cours de samedi, après 96.90 au plus bas.

Le Nouveau clôture à 96.95.

L'Amortissable à 96.95.

Le 4 1/2 à 105.12.

Les actions de ces Sociétés de crédit n'ont donné lieu qu'à peu d'affaires.

On cote le Crédit foncier 1268.75.

La Banque de Paris est à 802.50.

Le Crédit Lyonnais à 600 fr.

La Société Générale se traite à 482.50.

Le Crédit Mobilier à 576.75.

Le Suez est en reprise de 15 fr. à 2295.

Le fonds étrangers est bien meilleur tous en ensemble.

L'Italien à 92.75.

Le Turc à 18.52.

Le Portugais à 46 1 8.

Et l'Extérieur à 74 1/8.

Au compartiment l'action Mines de cuivre d'Agnar Tenidas se traite à 576.75.

On recherche à 517 et 520 l'action Chemin de fer économique du Nord.

En Banque les obligations des Chemins de fer de Porto-Rico sont demandées à 220.

Rapproché du cours de samedi dernier, qui a été payable le 1er juillet au Crédit Mobilier et qui la clôture prend à sa charge tout impôt sur les valeurs mobilières.

Imp. du Journal l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*

Le gérant : E. DUGARDIN.

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 26

LA VIERGE DES VOSGES

PREMIERE PARTIE

Et peu à peu, il se laissait enlacer par le charme séducteur de cette belle créature, s'habituant à ses soins, à sa présence, trouvant même les heures du repas, pendant lesquelles elle s'absentait, d'une longueur interminable.

Cependant il sentait bien qu'il ne s'appitoyait plus complètement ; elle s'était fait une place, oh! toute petite ! mais une place, enfin, dans son cœur, à côté de Jeanne, son adorable fiancée.

Et, plein de colère contre lui-même, contre sa faiblesse, il essayait de se révolter, déjà assailli de remords. Parfois encore, il avait des crises furieuses de revoyer cette femme. Mais dès qu'elle paraissait, il retombait sous le charme, sans force contre elle, comme hypnotisé par sa beauté. Quant à Laure, elle se félicitait intérieurement de la décision qu'elle avait prise. Elle marchait d'un pas ferme, poussée par son aveugle jalousie, vers le but unique de sa vie en ce moment, c'est-à-dire vers la vengeance.

Déjà elle avait pu écrire à Samuel pour lui donner quelques renseignements. Elle avait obtenu cela sans peine. Elle s'était ainsi procuré quelques lignes de son écriture et Georges, qui commençait à se lever pour faire quelques pas dans la chambre, s'était plaint vivement un jour de n'avoir pas de ceinture de flanelle. Détail puéril, mais qui avait son importance pour la jeune femme.

Aussitôt elle lui avait conseillé d'écrire un mot à son camarade, le médecin major d'Epinal, pour lui en demander une, l'assurant qu'elle ferait porter sa lettre le lendemain. Georges avait écrit et remis le billet le soir même à la jeune femme qui, dès qu'elle fut seule, se mit à recopier les mots avec soin, gardant pour elle le journal qu'elle devait porter à Samuel.

Une seule chose l'inquiétait, c'est que Georges avait demandé à son ami un revolver et un sabre. Qu'en voulait-il faire? Voulait-il donc repartir bientôt? Mais alors, il allait lui échapper! Eh bien! Pourquoi pas? — Et un revirement subit se produisit en elle, après t